Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260706-075_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 01/07/2026 Affiché le : 09/07/2026	L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, FLOC'H Hélène **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, FLOC'H Hélène à DELAUNAY Yvane **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°075.26

➢ **Objet - Décision modificative n°1 - budget principal**

Madame le Maire informe d'une demande du SGC de Guichen de modifier des écritures de cession du matériel de boulangerie, car elles n'ont pas été inscrites correctement au budget primitif 2026. Il est précisé que l'ouverture des crédits pour la cession est automatique avec la prise en charge des mandats et titres de cession. Il n'y a donc aucun crédit à inscrire au budget au 6751, 775 et 2088. Par contre, il faut effectivement prévoir des crédits pour le prêt accordé et son remboursement au 274 en dépenses et en recettes d'investissement.
Pour corriger le budget, la décision modificative suivante doit être prise :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6751 : Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)	23 094.02 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 094.02 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0.00 €	0.00 €	23 094.02 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	23 094.02 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 094.02 €	0.00 €	23 094.02 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 2088 : Autres immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	23 094.02 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	23 094.02 €	0.00 €
R- 274 : Prêts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 094.02 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 094.02 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	23 094.02 €	23 094.02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour), décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2026, telle que présentée ci-avant,
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

